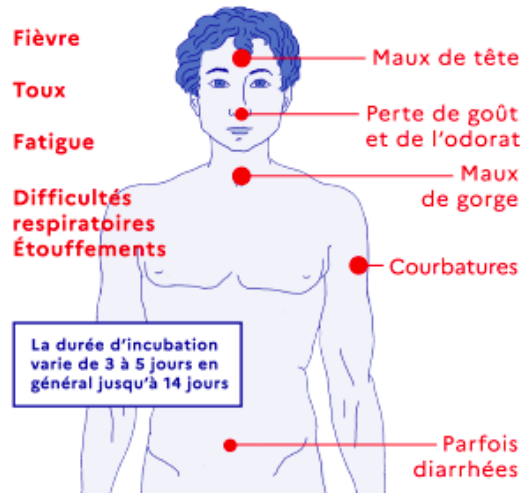


Date de mise à jour : 23/09/2020

La procédure doit être affichée et portée à la connaissance du collectif de travail.

1 – RECONNAÎTRE les symptômes

Fièvre, toux, difficultés respiratoires, association de plusieurs symptômes : maux de tête, sueurs, perte de goût ou d'odorat, courbatures, mal de gorge, diarrhées.



2 – PROTÉGER les individus

La personne ayant des symptômes doit :

- Être isolée dans un local dédié,
- Porter un masque,
- Se nettoyer les mains,
- Respecter une distance d'un mètre minimum.

La personne qui porte assistance doit :

- Se protéger en gardant une distance de 1 mètre minimum,
- Se laver les mains (eau savon ou gel hydro alcoolique) avant et après intervention,
- Porter un masque, des lunettes ou un écran facial, des gants et une blouse jetable,
- Jeter son masque et ses gants dans une poubelle fermée.

La personne qui porte assistance peut-être le Sauveteur Secouriste du Travail, le référent COVID ou le référent Santé et Sécurité au Travail selon l'organisation locale.



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire

Date de mise à jour : 23/09/2020

3 - PRENDRE EN CHARGE et ÉVACUER

Si la personne ayant des symptômes présente des signes de gravité, contactez immédiatement le 15 (SAMU) et organisez l'arrivée des secours dans l'entreprise.

Si la personne ayant des symptômes ne présente pas de signe de gravité, elle doit contacter son médecin traitant et rentrer à son domicile en évitant les transports en commun.

Pour cette personne, débute alors une période d'isolement, qui durera au moins 7 jours à partir du jour du prélèvement du test de dépistage à réaliser immédiatement. Cette durée de 7 jours est conditionnée par la positivité du test et pourra être majorée en présence de fièvre. Celle-ci devra être absente depuis 48h pour autoriser un retour au travail.

4 - NETTOYER le poste de travail de la personne ayant des symptômes

Une fois la personne évacuée, aérez et attendez une demi-journée avant de nettoyer et de **désinfecter** les locaux dans lesquels elle était présente.

La personne en charge du nettoyage devra se laver les mains avant et après l'intervention. Elle devra aussi mettre des gants, un masque et une sur-blouse, qu'elle jettera ensuite dans une poubelle fermée.

Le poste de travail, le matériel et toutes les surfaces contaminées doivent être désinfectés. Le lavage à l'humide est préconisé pour le nettoyage des sols.

5 – PRÉVENIR les salariés

Informez les collaborateurs d'un cas possible d'infection, afin qu'ils soient vigilants à l'apparition des symptômes, notamment pour ceux qui ont été en contact rapproché avec la personne 48h avant.

Conservez la liste des personnes contacts qui pourra être utile en cas d'enquête menée par la CPAM ou l'ARS.

Définition du cas contact :

« Toute personne n'ayant pas pris de mesure de protection efficace (masque ou hygiaphone) pendant un contact direct (face à face ou moins de 1 mètre) **quelle que soit la durée** lors d'un partage d'un même lieu de vie ou dans un espace confiné ou lors de d'actes d'hygiène ou de soins (reçus ou prodigués) » *Santé Publique France*.

N'hésitez pas à solliciter votre Service ou votre équipe Santé Travail si vous avez besoin de précisions ou d'informations complémentaires.